



# Contrat d'engagement « Œufs bio »

Période du jeudi 4 octobre 2018 au 26 septembre 2019

« Les Colibris d'Andrézy »

## Parties contractantes

Le présent contrat est passé entre : « **EARL Les Marionnettes** » représentée par M. et Mme Langlois.

Demeurant : 5 Chemin du Moulin- 27400 Quatremare.

Ci-après dénommé le producteur, d'une part et :

M., Mme, Mlle\* .....  
Demeurant : .....  
Tel. .... Mobile : .....  
Courriel : .....

Ci-après dénommé le consomm'acteur, d'autre part.

\* Rayez la mention inutile

## Contenu du contrat

Le présent contrat est passé entre le consomm'acteur et le producteur pour l'approvisionnement bi-mensuel en œufs bio extra frais (j+3 maxi), pendant la période définie en section suivante, pouvant comprendre une période de repos du producteur. Les produits fournis sont issus d'une agriculture biologique et le producteur ouvre les portes de son exploitation à tout contrôle consomm'Acteurs de l'association ou ses ayants droit. La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre d'une part le producteur et d'autre part les consomm'acteurs associés au sein de l'Association les Colibris d'Andrézy.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP**, à savoir:

### 1. Engagements pour l'adhérent de l'association:

- Pré financer la production

### 2. Engagements du producteur:

- Être présent à de nombreuses distributions et donner régulièrement des nouvelles de l'exploitation,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

### 3. Engagements communs:

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité (maladies, etc.) ;
- Participer aux réunions de bilan de fin de saison (assemblée générale 1 fois par an).

## Termes du contrat

Ce contrat entre en vigueur le 4 octobre 2018 (1<sup>ère</sup> distribution le 12 octobre) et prend fin le 26 septembre 2019 (dernière distribution le 27 septembre), soit un total de 21 livraisons qui respecteront le calendrier des distributions figurant en annexe de ce contrat défini entre le producteur et l'association Les Colibris d'Andrézy.

## Prix des produits

Le prix de 6 œufs bio extra frais (J+3 maxi) est fixé à 2,25 euros.

## Organisation des distributions

Les distributions ont lieu le jeudi à ANDRESY (Yvelines) au 8 rue LEPIC, excepté les jours fériés et selon la périodicité indiquée dans le planning des livraisons figurant en annexe de ce contrat. Les distributions commencent à 18H15 et prennent fin à 19H45.

Le consomm'acteur s'engage à venir chercher ses œufs les jeudis selon le calendrier de distribution en annexe de ce contrat sur le lieu de distribution. Il est impossible de rembourser une commande non retirée. En cas d'impossibilité, il appartient donc au consomm'acteur de faire retirer sa commande par un tiers dont il aura signalé l'identité au coordinateur de distribution via un message ou par téléphone le jour même.

Dans le cas contraire, la commande est partagée entre les présents ou donnée à une association caritative.

## Types d'abonnement et Mode de paiement

Cocher ici	Abonnements	Total contrat (21 livraisons)		TOTAL En Euros	Règlement à l'ordre de « EARL Les Marionnettes » Encaissements : Chèque 1 : octobre 2018 Chèque 2 : avril 2019
		Période d'octobre à mars 12 livraisons	Période d'avril à septembre 10 livraisons		
	6 œufs à chaque distribution	12 livraisons	9 livraisons	47,25	1 <sup>er</sup> chèque : 27,50 euros 2 <sup>ème</sup> chèque : 19,75 euros
	12 œufs à chaque distribution	12 livraisons	9 livraisons	94,50	1 <sup>er</sup> chèque : 55,00 euros 2 <sup>ème</sup> chèque : 39,50 euros
	18 œufs à chaque distribution	12 livraisons	9 livraisons	141,75	1 <sup>er</sup> chèque : 82,50 euros 2 <sup>ème</sup> chèque : 59,25 euros
	24 œufs à chaque distribution	12 livraisons	9 livraisons	189	1 <sup>er</sup> chèque : 110,00 euros 2 <sup>ème</sup> chèque : 79,00 euros
	30 œufs à chaque distribution	12 livraisons	9 livraisons	236,25	1 <sup>er</sup> chèque : 132,00 euros 2 <sup>ème</sup> chèque : 104,25 euros

## Engagement des parties

Le consomm'acteur:

Je soussigné(e), .....

déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect de la charte d'AMAP IDF et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur.

Signature:

Date:

Le producteur:

Nous soussignés, M. et Mme Langlois, déclarons avoir pris connaissance des obligations qui nous incombent, notamment le respect de la charte AMAP IDF et confirmons notre engagement au titre de ce contrat envers le consomm'acteur.

Signature :

Date:

Original Producteur

## Annexe au contrat d'engagement

### Calendrier de distribution des Œufs bio Colibris d'Andrézy 2018 - 2019

Mois	Jour	Vacances scolaires	Œufs	Mois	Jour	Vacances scolaires	Œufs
<b>Oct 18</b>	04-oct		-	<b>Avril 19</b>	04-avr		Œufs
	11-oct		Œufs		11-avr		-
	18-oct		-		18-avr		Œufs
	25-oct	VS	Œufs		25-avr	VS	-
<b>Total distributions :</b>			<b>2</b>	<b>Total distributions :</b>			<b>2</b>
<b>Nov 18</b>	01-nov	VS	-	<b>Mai 19</b>	02-mai	VS	Œufs
	08-nov		Œufs		09-mai		-
	15-nov		-		16-mai		Œufs
	22-nov		Œufs		23-mai		-
	29-nov		-		29-mai	Ascension	-
<b>Total distributions :</b>			<b>2</b>	<b>Total distributions :</b>			<b>2</b>
<b>Déc 18</b>	06-déc		Œufs	<b>Juin 19</b>	05-juin		-
	13-déc		-		12-juin		Œufs
	20-déc		Œufs		19-juin		-
	27-déc	VS	-		26-juin		Œufs
<b>Total distributions :</b>			<b>2</b>	<b>Total distributions :</b>			<b>2</b>
<b>Jan 19</b>	03-janv	VS	-	<b>Juillet 19</b>	03-juil		-
	10-janv		Œufs		10-juil	VS	-
	17-janv		-		17-juil	VS	-
	24-janv		Œufs		24-juil	VS	-
<b>Total distributions :</b>			<b>2</b>	<b>Total distributions :</b>			<b>0</b>
<b>Fév 19</b>	31-janv		-	<b>Août 19</b>	31-juil	VS	-
	07-févr		Œufs		07-août	VS	-
	14-févr		-		14-août	VS	-
	21-févr		Œufs		21-août	VS	-
<b>Total distributions :</b>			<b>2</b>		28-août	VS	Œufs
<b>Total distributions :</b>			<b>2</b>	<b>Total distributions :</b>			<b>1</b>
<b>Mars 19</b>	28-févr	VS	-	<b>Sept 19</b>	04-sept		-
	07-mars	VS	Œufs		11-sept		Œufs
	14-mars		-		18-sept		-
	21-mars		Œufs		25-sept		Œufs
	28-mars		-		<b>Total distributions :</b>		
<b>Total distributions :</b>			<b>2</b>				

Pour la saison 2018-2019 complète, chèques à établir à l'ordre de "**EARL Les Marionnettes**":

2,25 les 6 œufs

Montants des chèques	Nombres d'œufs par distribution				
	6	12	18	24	30
1ere Semestre	27,00 €	54,00 €	81,00 €	108,00 €	135,00 €
2ieme Semestre	20,25 €	40,50 €	60,75 €	81,00 €	101,25 €